

14ème législature

Question N° : 85564	De M. Sylvain Berrios (Les Républicains - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Afrique de l'Ouest	Analyse > droits de l'Homme. attitude de la France.
Question publiée au JO le : 21/07/2015 Réponse publiée au JO le : 15/09/2015 page : 6987		

Texte de la question

M. Sylvain Berrios attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les relations diplomatiques entre la France et les chefs d'états de démocraties africaines. Parallèlement à l'engagement de l'armée française dans l'opération Barkhane au sein d'une coalition comprenant, entre autres, le Tchad et la Mauritanie, mais aussi à l'engagement de nos soldats dans l'opération Sangaris en République centrafricaine qui ne pourrait être réalisée sans l'aide du Cameroun, les exactions autoritaires et l'exercice d'un pouvoir arbitraire continuent dans ces pays. En effet, des dizaines de citoyens camerounais sont emprisonnés pour des motifs divers, sommaires et inconséquents ; un comité de libération des prisonniers politiques au Cameroun a par ailleurs été créé. Il en est de même au Tchad où quatre prisonniers politiques sont retenus sans aucune forme de procès, ainsi qu'en Mauritanie où trois militants des droits de l'Homme ont été emprisonnés pour leur action anti-esclavagiste. Cependant, le Président de la République française a reçu le Président de la République islamique de Mauritanie le 29 septembre 2014 et plus récemment le Président de la République du Tchad M. Idriss Déby Itno, reçu au Palais de l'Elysée le 14 mai 2015. De surcroît, le Président de la République française rendra visite à M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun le 3 juillet 2015. Ces mêmes dirigeants sont réélus sans opposition sur des scores exorbitants. Toutefois, la France n'ignore pas les exactions de ces derniers et, guidée par ses valeurs fondatrices, se doit de prendre position quant à ces errements. Il souhaite donc savoir dans quelles conditions et sous quelles formes le Gouvernement compte aborder le sujet du rejet du respect de la démocratie, de la liberté et de la justice avec ces chefs d'états.

Texte de la réponse

Fidèle à ses engagements internationaux, guidée par ses valeurs fondatrices et conformément à ses intérêts, la France est intervenue à plusieurs reprises au cours des dernières années en soutien aux Etats africains qui faisaient face à des crises sécuritaires d'ampleur. Ces interventions ont reçu l'aval du Conseil de sécurité des Nations unies, l'accord des organisations internationales et des pays concernés. Elles se sont faites à leur demande, dans les cas du Mali et de la République centrafricaine en 2013. L'action de la France, saluée par la communauté internationale et légitimée par le vote de la représentation nationale, a également permis d'inscrire ces crises à l'agenda de ses partenaires parmi les plus proches, en particulier l'Union européenne, notamment au Mali et en Centrafrique. La France entretient par ailleurs un dialogue suivi avec ses partenaires africains sur les questions relatives aux droits de l'Homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance. Ces sujets sont évoqués par le Président de la République lors de chacune de ses visites en Afrique. Ils font également l'objet dans tous les pays d'un dialogue bilatéral entre nos ambassadeurs dans les pays concernés et l'ensemble des acteurs de ces questions essentielles, qu'il s'agisse des exécutifs locaux, des partis d'opposition, des organisations de défense des droits de l'Homme et des représentants



de la société civile. Ces sujets sont également à l'ordre du jour des dialogues menés, en multilatéral, par l'Union européenne, dont la France est un membre actif.